

PROCÈS-VERBAL de la réunion du conseil d'administration de la société Circuit International de Canot à Glace inc., tenue le mardi 15 juin 2010 à 18h30 au bureau du Carnaval de Québec (290, rue Joly, Qc).

Sont présents lors de cette rencontre :

Les administrateurs et substituts :

Éric Boudreau, président, représentant du GDG et
représentant substitut mandaté de la GTCC
Patrick Gagné, représentant substitut de la CCC
Jean-Philippe Grenier, représentant du TRE
Jean Anderson, représentant substitut de l'ACCGQ

Invitée : Michèle Moffet, directrice des communications

Direction générale : Pierre de Savoye

Sont absents lors de cette rencontre :

Les administrateurs et substituts :

Anie Harvey, vice-présidente et représentante de la GTCC
Serge Bergeron, représentant substitut de la GTCC
Jean Pelletier, secrétaire-trésorier et représentant de la CCC
Thierry Durand, représentant substitut de la CBPA
Andrée-Anne Martin, représentante substitut du TRE
Marc-Antoine D'Amours, représentant substitut du GDG
Yves Gilbert, représentant de l'ACCGQ

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour : présentation et adoption
3. Procès-verbal du 11 mai 2010 : adoption
4. Nouvelles de l'ACCGQ :
adoption du Règlement de la Coupe des Glaces 2011
autres sujets
5. Suivi du projet RDS
6. Assurance responsabilité : suivi
7. Tps-Tvq : suivi
8. Postes rémunérés – description de tâches :
direction générale
direction des communications
commissaire, adjoint et marqueur
appel de candidatures et comité de sélection
contrat du Commissaire (Guy Côté), 2010-2011
contrat de la Directrice des communications. (Michèle Moffet), 2010-2011
9. Système de Gestion de la Coupe des Glaces : services de Éditechnique et de Webtélécom
10. Dates des prochaines séances :
14 septembre
12 octobre
9 novembre
7 décembre
11. Varia
12. Levée de la séance

La séance débute à 18h35

1. Ouverture de la séance

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Patrick Gagné, appuyé par Jean-Philippe Grenier, l'ordre du jour est adopté.

3. Procès-verbal du 11 mai 2010

Sur proposition de Éric Boudreau, appuyée par Jean Anderson, le procès-verbal du 11 mai 2010 est adopté.

4. Nouvelles de l'ACCGQ :

Jean Anderson informe les membres di conseil d'administration que l'assemblée générale de l'ACCGQ a reconduit au conseil d'administration de cet organisme la plupart des personnes qui en faisait partie, à l'exception de deux membres qui n'ont pas sollicité un renouvellement de mandat.

En ce qui concerne le Règlement de la Coupe des Glaces, le conseil d'administration de l'ACCGQ l'accepte sous réserve de quelques modifications de forme, lesquelles seront transmises d'ici quelques jours par Jean Anderson aux membres de notre conseil d'administration. De plus, d'ici le 28 juin, un ajout en matière de sécurité sera de même transmis. Dans les deux cas, les membres de notre conseil d'administration devront donner leur aval avant intégration dans ledit Règlement, lequel sera publié comme prescrit le 30 juin.

5. Suivi du projet RDS

Éric Boudreau informe les membres du conseil d'administration que RDS a indiqué son intérêt pour le projet d'une série de cinq émissions, une par course, en 2011. RDS a indiqué la nécessité que le contenu débute par une présentation des équipes et que le fil de la course soit plus facile à suivre par le téléspectateur.

Le projet est de produire une émission par course, de livrer le produit à RDS en dedans de 10 jours pour diffusion pour 5 jours débutant environ 17 jours après la course.

Les membres du conseil d'administration échangent sur ces propos : meilleure séparation ou identification des classes dont port du dossard par tous (à ce sujet, un lot de dossard unique pourrait être utilisé par chacune des course; le Grand Défi offre les siens à cette fin).

Une vision globale s'esquisse, à savoir que la saison 2011 vise à intéresser au sport de canot à glace le téléspectateur « à l'échelle nationale » et à l'inciter à suivre de plus près les deux dernières courses de la saison. La saison 2012 permettrait une diffusion plus rapprochée de l'événement (disons dans les 10 jours après une course plutôt que 17). Et la saison 2013 viserait une ou plusieurs diffusions en direct.

La question des coûts et du financement est abordée :

Coût de production pour les cinq courses, incluant captation au sol, par bateau et par hélico, montage, narration etc. ... : entre 50 et 60 mille dollars.

Sources de financement :

crédit à la masse salariale, à être obtenu par NovaFilm
subvention d'un ou plusieurs organisme suprarégionaux,
commandites à obtenir par le CQCG :

commandite principale,
commandite secondaire,
commandites atelier

commandites à obtenir par chacune des organisations locales :

commandite principale,
organisme de promotion régionale

....

Dans l'ordre, voici les démarches à accomplir :

a) Dans les meilleurs délais, Éric Boudreau obtient un engagement de RDS, une indication de la valeur d'une publicité et le nombre de secondes dont le CQCG dispose dans une émission de 30 minutes.

b) Dans les meilleurs délais, Éric Boudreau obtient une soumission ferme de NovaFilm pour produire les cinq émissions 2011, incluant toutes les ressources de captation, de montage et de narration etc. ... réduite du montant de crédit salarial que NovaFilm pourra réclamer et obtenir.

c) En début juillet, Pierre de Savoye, Éric Boudreau et Michèle Moffet se concertent avec une ou des ressources externes pour définir un montage financier.

d) Avant la fin août, Pierre de Savoye prépare un document de présentation du projet – incluant une campagne de promotion télé annonçant chacune des courses - , étalé sur trois ans, aux fins de solliciter un soutien financier auprès d'organismes subventionnaires et de commanditaires.

e) Après approbation du conseil d'administration, en septembre sollicite commanditaires et organismes subventionnaires.

6. Assurance responsabilité

Le directeur général rappelle aux membres du conseil d'administration que l'ACCGQ entend prochainement s'informer de la possibilité pour notre société d'être couverte, en matière de responsabilité des administrateurs, par la même société qui couvre présentement l'ACCGQ. Le directeur général informe aussi les membres que Jean Pelletier devait vérifier si l'adhésion de notre société à un regroupement d'organismes présentant des événements, pouvait inclure la couverture d'assurance responsabilité des administrateurs. Le directeur général fera un suivi sur ces deux possibilités.

7. Tps-Tvq

Conformément à la décision du conseil d'administration de mai dernier, le directeur général entend demander que la société soit mandataire en matière de Tps-Tvq, dès qu'il aura procédé, quelque part en août prochain, à la modification du nom de la société, tel que déjà décidé par le conseil.

8. Postes rémunérés – description de tâches

Sur proposition de Éric Boudreau, appuyé de Jean-Philippe Grenier, il est résolu d'approuver les descriptions de tâches de la direction générale, de la direction des communications, du Commissaire à la Coupe des Glaces, du Commissaire adjoint et du marqueur officiel, tel que présenté par le directeur générale et reproduite en annexe.

Il est de plus résolu de procéder à un appel de candidatures pour les postes de directeur général, de Commissaire adjoint et de marqueur officiel comme suit : le directeur général préparera un texte d'appel de candidatures que l'ACCGQ enverra par courriel à tous ses membres; de même, le directeur général transmettra cet appel à la FADOQ (Âge d'or) et à l'AREQ (enseignants); les autres membres du conseil pourront à leur guise faire de même auprès d'autres groupes.

La date de tombée prévue est le 1^{er} août; le directeur général informera à ce moment les membres du conseil des candidatures reçues afin de déterminer le processus de sélection.

Le directeur général préparera entretemps un contrat pour Michèle Moffet à la direction des communications et pour Guy Côté au Commissariat de la Coupe des Glaces, pour approbation par les membres du conseil en septembre prochain.

9. Système de Gestion de la Coupe des Glaces : services de Éditechnique et de Webtélécom

Sur proposition de Éric Boudreau, appuyé de Patrick Gagné il est proposé que le directeur général, aux fins d'assurer les modifications requises au Système de Gestion de la Coupe des Glaces en suite aux modifications au règlement de la Coupe des Glaces, retienne les services de la firme Éditechnique pour réaliser la conception, la programmation Access, les tests et la documentation du système modifié, ainsi que les services de la firme Webtélécom pour réaliser la programmation web et les tests afférents, le tout sans frais de la part de Éditechnique et à un coût approximatif de 1 225 \$ pour Webtélécom, conformément à la résolution numéro 9 apparaissant au procès-verbal de la séance du 27 mars 2010.

10. Dates des prochaines séances

14 septembre
12 octobre
9 novembre
7 décembre

11. Varia

Éric Boudreau s'informe auprès de Jean Anderson (ACCGQ) de l'avancement de la question de l'oreillette pour le VHF. Il appert que cela est en test pour valider l'apport en sécurité. La possibilité d'acquérir des VHF incluant la transmission automatique du positionnement GPS, comme outil de suivi des courses, est soulevée. Ce qui amène la question d'évaluer éventuellement l'usage de d'autres outils à cette fin.

Il n'y a pas d'autres questions.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu de lever la séance à 20h15.

Éric Boudreau
Président

Pierre de Savoye
Directeur général

Le contexte :

Le Circuit Québécois de Canot à Glace (CQCG) veut offrir aux courses du Circuit un encadrement organisationnel rigoureux et efficient tant au bénéfice du sport que des localités concernées que des divers commanditaires que du public local, régional, national et international.

Les services de la Direction générale sont retenus à contrat en retour d'un montant forfaitaire et d'un remboursement de dépenses. Cette personne est un officier du CQCG.

Le mandat :

Le mandat de la Direction générale est d'assurer la gestion de l'ensemble des activités de la société.

La tâche :

Sous l'autorité du président, préparer l'ordre du jour des séances du conseil d'administration.

Transmettre les avis de convocations aux séances du conseil.

Rédiger les procès-verbaux des séances du conseil.

Planifier la réalisation des activités et projets du Circuit.

Solliciter des organismes subventionnaires.

Solliciter des commanditaires.

Gérer la réalisation des activités et projets prévus.

Gérer les suivis des activités et projets à réaliser et des activités et projets en cours.

Superviser les inscriptions.

Assister aux courses

Gérer la dotation.

Rendre compte au conseil d'administration.

Encadrer la Direction des communications.

Encadrer l'équipe du Commissaire à la Coupe des Glaces.

Encadrer la personne responsable de la tenue comptable.

Assurer toute autre tâche connexe

Les conditions de travail :

La personne qui assure la Direction générale est un travailleur autonome; cette personne doit fournir toutes les ressources requises pour l'exercice de ses fonctions; elle rend compte au président de la société.

Ses frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance sont remboursés selon le barème déterminé par le CQCG.

Sa rémunération est forfaitaire, au montant de 4 940 \$; elle est versée en trois tranches égales de 1 235 \$, la première le 1^{er} janvier, la deuxième le 1^{er} avril et une dernière le 30 septembre; le tout est basé sur une évaluation approximative des temps à être consacrés de mois en mois tel qu'en page suivante :

Dans l'éventualité où la personne quitterait sa fonction, la somme à être versée serait égale à la somme due à la prochaine échéance, réduite en proportion du nombre d'heures prévu au tableau de la page suivante.

	Planification	O du J	PV	Séance	Suivi	Financement	Cpté	Communications	Commissaire	Inscriptions	Courses	Total	
Octobre	6	1	1	3	6	10	1	1	1	1		31	
Novembre	6	1	1	3	6	10	1	1	1	1		31	
Décembre		1	1	3	6		1	1	1	1		15	77
Janvier		1		3	6		2	4	1	1	6	24	
Février					6		2	1	1	1	18	29	
Mars	6	1	1	3	6		1	1	1	1	6	27	80
Avril	6	1	1	3	6		1	1	1	1		21	
Mai	6	1	1	3	6		1	1	1	1		21	
Juin			1	3	6		1					11	
Juillet												0	
Août	6					5						11	
Septembre	6	1	1	3	6	5	1	1	1	1		26	90
Total	42	8	8	27	60	30	12	12	9	9	30	247	247



CIRCUIT QUÉBÉCOIS
DE CANOT À GLACE

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Le contexte :

Le Circuit Québécois de Canot à Glace (CQCG) veut assurer aux courses du Circuit une visibilité médiatique optimale auprès du public local, régional, national et international, tant au bénéfice du sport que des localités concernées que des divers commanditaires.

Les services de la Direction des communications sont retenus à contrat en retour d'un montant forfaitaire et d'un remboursement de dépenses. Cette personne est un officier du CQCG.

Le mandat :

Le mandat de la Direction des communications est d'assurer la confection du plan annuel de communication, d'assurer les activités prévues à ce plan, d'en faire le suivi et de tenir à jour le site web du CQCG.

La tâche :

Assister aux séances du conseil d'administration du CQCG.

Avant le début de la saison, préparer et proposer au conseil d'administration un plan de communications pour la saison qui vient.

En début de saison, assurer la conception, la production et la distribution d'un dépliant et d'une affiche et préparer le contenu nouveau du site web.

Organiser et tenir l'activité de lancement de la saison.

Agir à titre de personne ressource auprès des journalistes et en soutient aux organisations locales lors de chaque course.

Stimuler l'intérêt du canot à glace dans les médias.

Susciter et organiser la tenue d'entrevues avec les médias et des équipes.

Préparer et diffuser des communiqués de presse avant et après chaque course.

Tenir la revue de presse.

Paramétrer et assurer le suivi du Système de Gestion de la Coupe des Glaces.

Assurer toute autre tâche connexe.

Les conditions de travail :

La personne qui assure la Direction des communications est un travailleur autonome; cette personne doit fournir toutes les ressources requises pour l'exercice de ses fonctions; elle rend compte à la direction générale.

Ses frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance sont remboursés selon le barème déterminé par le CQCG.

Sa rémunération est forfaitaire, au montant de 2 700 \$; elle est versée en trois tranches, la première de 580 \$ au 31 décembre; la deuxième de 1400 \$ au 28 février et une dernière de 720 \$ au 31 mai; le tout est basé sur une évaluation approximative des temps à être consacrés de mois en mois tel qu'en page suivante.

Dans l'éventualité où la personne quitterait sa fonction, la somme à être versée serait égale à la somme due à la prochaine échéance, réduite en proportion du nombre d'heures prévu au tableau de la page suivante.

	Plan	Dépliant-Affiche	Site web	SGCG	Entrevues	Lancement	Courses	Revue	Séance	Total	
Octobre		5							3	8	
Novembre		1	2	1					3	7	
Décembre		1	1	1	3	3		2	3	14	29
Janvier		2	1	3	3	10	8	2	3	32	
Février			1	2	9		24	2		38	70
Mars			1	1			8	3	3	16	
Avril									3	3	
Mai	6								3	9	
Juin									3	3	
Juillet										0	
Août										0	
Septembre		2							3	5	36
Total	6	11	6	8	15	13	40	9	27	135	135



CIRCUIT QUÉBÉCOIS
DE CANOT À GLACE

COMMISSAIRE à la Coupe des Glaces

Le contexte :

Le Circuit Québécois de Canot à Glace (CQCG) veut assurer aux courses du Circuit une réputation de rigueur au niveau de la sécurité des équipages et de la fiabilité des résultats publiés, en vue de la considération du public et de la satisfaction des commanditaires.

Les services du Commissaire sont retenus à contrat en retour d'un montant forfaitaire et d'un remboursement de dépenses. Il est un officier du CQCG.

Le mandat :

Le mandat du Commissaire est d'assurer, dans la mesure du possible, le respect du règlement de la Coupe des Glaces par les organisations locales et par les équipes inscrites aux courses accréditées, de prévenir par sa vigilance les écarts au règlement, d'inciter par son action les équipes à appliquer les normes de sécurité prescrites, d'exercer certains contrôles de telle application et d'interdire de participation à une course toute équipe qu'il constate non conforme.

Il reçoit les protêts et avis d'infraction; il en assure le traitement adéquat; il applique les sanctions.

Il contrôle le travail de son adjoint et du marqueur officiel.

Il tient à jour le classement de la Coupe des Glaces, pour chaque équipe inscrite.

La tâche :

Avant le début de la saison

Participer aux travaux du Comité d'accréditation dont il est membre.

S'assurer de la disponibilité des ressources requises.

Préparer les tableaux du classement en y inscrivant les noms des équipes.

Pendant la saison

Contrôler et faire le suivi des équipes nécessitant une formation

Avant le départ de chacune des courses

Afficher les trois tableaux de classement avec le classement à date.

Valider l'exécution de l'enregistrement et les alignements de départ, assister à la réunion des capitaines, assurer un contrôle des poids des canots et, avec chaque équipe, sa conformité aux normes de sécurité.

Pendant chaque course

Tirer au sort le numéro d'une équipe de chaque classe qui sera inspectée dès son arrivée.

Recevoir les avis d'infraction des officiels.

Recevoir les protêts et en assurer le traitement.

Prononcer une disqualification.

Dès l'arrivée d'une course

Inspecter chacune des trois premières équipes de chaque classe et celles tirées au sort.

Après une course

Après une course, valider et officialiser les résultats produits le marqueur officiel; vérifier la conformité de la publication des résultats.

À la fin de la saison :

Déposer son rapport au conseil d'administration du CQCG.

Et toute autre tâche connexe



CIRCUIT QUÉBÉCOIS
DE CANOT À GLACE

COMMISSAIRE à la Coupe des Glaces

Les conditions de travail :

La personne nommée Commissaire est un travailleur autonome; il doit fournir toutes les ressources requises pour l'exercice de ses fonctions; il rend compte à la direction générale.

Ses frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance sont remboursés selon le barème déterminé par le CQCG.

Sa rémunération est forfaitaire, au montant de 1 320 \$; elle est versée en trois tranches, la première de 420 \$ au 31 janvier; la deuxième de 640 \$ au 28 février et une dernière de 260 \$ le 30 septembre; le tout est basé sur une évaluation approximative des temps à être consacrés de mois en mois tel que suit :

Octobre	1				1	2	
Novembre		3			1	4	
Décembre		1	1		1	3	
Janvier			2	8	1	11	20
Février		0	1	30	1	32	32
Mars		0		10	1	11	
Avril		0		0	1	1	
Mai		0		0	1	1	
Juin						0	
Juillet						0	
Août						0	
Septembre	1					1	14
Total	2	4	4	48	8	66	66

Dans l'éventualité où le Commissaire est remplacé par son adjoint, c'est ce dernier qui recevra la rémunération qu'aurait autrement reçue le Commissaire dans la mesure où il aura effectué la tâche du Commissaire.



CIRCUIT QUÉBÉCOIS
DE CANOT À GLACE

APPEL DE CANDIDATURES

COMMISSAIRE ADJOINT à la Coupe des Glaces

Le contexte :

Le Circuit Québécois de Canot à Glace (CQCG) veut assurer aux courses du Circuit une réputation de rigueur au niveau de la sécurité des équipages et de la fiabilité des résultats publiés, en vue de la considération du public et de la satisfaction des commanditaires.

Les services du Commissaire adjoint sont retenus à contrat en retour d'un montant forfaitaire et d'un remboursement de dépenses. Il est un officier du CQCG.

Le mandat :

Le mandat du Commissaire adjoint est de collaborer avec le Commissaire dans l'exercice des fonctions de ce dernier, lors de la tenue de chacune des courses.

Au besoin, il doit remplacer le Commissaire.

La tâche :

Avant le départ de chacune des courses

Apporter son soutien au Commissaire pour afficher les trois tableaux de classement avec le classement à date, pour valider l'exécution de l'enregistrement et les alignements de départ, pour assurer un contrôle des poids des canots et, avec chaque équipe, sa conformité aux normes de sécurité.

Dès l'arrivée d'une course

Apporter son soutien au Commissaire pour inspecter chacune des trois premières équipes de chaque classe et celles tirées au sort.

Et toute autre tâche connexe

Les conditions de travail :

Le Commissaire adjoint est un travailleur autonome; il doit fournir toutes les ressources requises pour l'exercice de ses fonctions; il rend compte au conseil d'administration du CQCG via le Commissaire et la direction générale.

Ses frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance sont remboursés selon le barème déterminé par le CQCG.

Sa rémunération est forfaitaire, au montant de 160 \$ par course; elle est versée le 15 mars.

Dans l'éventualité où il remplace le Commissaire lors d'une course, il reçoit une rémunération additionnelle de 40 \$. S'il le remplace en autres temps, il reçoit la rémunération qu'aurait autrement reçue le Commissaire.



CIRCUIT QUÉBÉCOIS
DE CANOT À GLACE

APPEL DE CANDIDATURES

MARQUEUR OFFICIEL à la Coupe des Glaces

Le contexte :

Le Circuit Québécois de Canot à Glace (CQCG) ainsi que l'Association des Coureurs en Canot à Glace (ACCGQ) veulent assurer aux courses du Circuit une réputation de rigueur au niveau de la sécurité des équipages et de la fiabilité des résultats publiés, en vue de la considération du public et de la satisfaction des commanditaires.

Les services du Marqueur officiel sont retenus à contrat en retour d'un montant forfaitaire et d'un remboursement de dépenses. Il est un officier du CQCG.

Le mandat :

Le mandat du Marqueur officiel est d'assurer le traitement informatisé des temps chronos saisis sur le terrain par l'organisation locale, au moyen du logiciel et du matériel fournis par le CQCG.

La tâche :

Avant le départ de chacune des courses

Installer sur place le logiciel et le matériel pour le traitement des temps chronos de la course.

Dès l'arrivée d'une course

Produire le classement de la course et celui de la Coupe des Glaces.

Et toute autre tâche connexe

Les conditions de travail :

Le Marqueur officiel est un travailleur autonome; il doit fournir toutes les ressources requises pour l'exercice de ses fonctions, sauf l'ordinateur et l'imprimante; il rend compte au Commissaire à la Coupe des Glaces.

Ses frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance sont remboursés selon le barème déterminé par le CQCG.

Sa rémunération est forfaitaire, au montant de 160 \$ par course; elle est versée le 15 mars.